

Conseil municipal 16 novembre 2017

Début de séance 20 heure 00

Présents : M Mazat, Mme Oliveira Dos Reis, M Blanc, M Rouveyrol, Mme Brun, M Moins, Mme Dejours, M Carteron, Mme Civiale, Mme Rousselle, M Avenas, M Roure.

Procurations : Mme Logerot donne procuration à M Moins, Mme Buisson donne procuration à M Roure, M Chautard donne procuration à Mme Brun.

Secrétaires de séance : Mme Rousselle et Mme Oliveira Dos Reis.

-Intervention de Monsieur Mazoyer représentant Véolia délégataire pour l'AEP de la commune

Présentation synthétique du rapport annuel sur le réseau d'eau potable 2016. Le réseau compte 29 Km de canalisations, 9 réservoirs, 4 stations de pompage.

La qualité bactériologique de l'eau pour 2016 est 100% conforme. Très peu de nitrates, c'est une eau agressive pour les canalisations. Les besoins en eau potable sont stables en 2016/ autres années. Le rendement du réseau (eau distribuée / eau prélevée) est bon et il est supérieur aux objectifs du Grenelle.

M Mazoyer nous fait part de la fin du contrat d'affermage au mois de décembre 2018. Il nous faudra faire un appel d'offre pour déterminer une délégation de service public. La durée de cette démarche est de 9 mois.

Lecture du Compte rendu du conseil du 26 octobre 2017 faite, il n'y a pas d'objection.

- Subventions aux associations 2017 :

Un tableau précisant les subventions accordées en 2016 et les subventions envisagées pour 2017 par association est distribué. Les propositions sont validées.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Pont de la Valette :

Une délibération est proposée pour la restauration du pont de la Valette. Sa conservation permettra une valorisation de notre patrimoine. Notre commune serait maître d'œuvre si les demandes de financement escomptés aboutissent. Notre participation serait de 1600 € maximum. La commune de Saint Étienne de Serres participerait au financement de cet ouvrage.

Sa restauration n'entraînera pas pour le moment sa réouverture, l'arrêté de 2008 sera toujours en place soit une interdiction à toute circulation.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-DM n°1 budget du lotissement des acacias :

Une décision modificative n°1 sur le budget du lotissement des acacias pour le coût des travaux de raccordement eau potable et assainissement de 3500 € sera portée au chapitre D 011 suite à la division de la dernière parcelle n° 13 en deux lots (14 et 15). Un acheteur est intéressé par l'achat du lot n°15.

Pour le lot n°14 peut être pourrions-nous penser à son aménagement, une réflexion est en cours.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Secours d'urgence Elena Roux :

Le conseil municipal prie Madame Roux de l'excuser pour avoir mentionné son nom dans cet ordre du jour. Nous veillerons à ne pas reproduire cette erreur. De plus ce point a été retiré de l'ordre du jour car la source de la créance en question (facture d'eau) se rapportait bien à un bâtiment communal.

-Tarif cantine 2018 :

Actuellement le ticket de cantine est à 2.95 €.

Le conseil départemental qui fixe les tarifs de la cantine augmentera le prix du repas à 3.18 € au 1^{er} janvier 2018.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Question diverses :

1) Une proposition nous a été transmise par madame Malet-Torres, maire de Saint Étienne de Serres au sujet du festival « Les oreilles du renard » qui aimerait éventuellement venir sur deux jours à Saint Sauveur de Montagut du weekend de l'Ascension 2018. Nous proposons de rencontrer la MJC organisatrice pour voir si un site convient sur la commune et en reparler.

2) Voulons- nous exercer un droit de préemption sur la vente du fonds de commerce du restaurant la Table d'Angèle ?

Non à l'unanimité.

3) La question sur la proposition de changer de fournisseur de carburant, suite à une proposition de prix d'un commerçant.

Pour : 0 Contre : 14 Abstention : 1

4) Une demande d'aide financière de 1050 € HT pour la station d'assainissement de Danton est demandée à la municipalité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5) Un courrier nous est parvenu de Madame Autard Marie-Laure au sujet de l'utilisation future de la terrasse du café restaurant PMU « La Châtaigneraie ». Dans l'attente de plus de précisions nous remettons cette question au prochain conseil municipal.

6) L'école maternelle du Moulinon fait une demande de prise en charge par la municipalité d'une partie du cycle piscine du dernier trimestre de l'année scolaire 2017/2018. Dans l'attente du vote du prochain budget 2018 nous donnons un accord de principe, la somme pour l'accès au bassin sera de 700 € pour 7 séances.

7) L'école maternelle du Moulinon fait une demande de prise en charge des trajets bibliothèque par la municipalité ce qui correspond à trois allers/retours sur l'année.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 14 décembre 2017 à 20h00 salle du conseil.

Fin de séance 22h 30.